

## LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS À LA CLINIQUE RIVE GAUCHE

### Titulaires :

**Mme C. FLORES** – Membre de l'AFC  
*Présidente de la Commission des Usagers*  
cym.flores@orange.fr - 06 17 70 78 25

**Mme MC. JACOLIN** - Membre de l'AFC  
mcjacolin@gmail.com - 06 62 37 81 14

### Suppléants :

**Mme C. WEINMANN** – Membre de l'AFD  
afdoccitanie@federationdesdiabetiques.org

**Mme C. PLANTE** – Membre de l'ASP  
ru.rivegauche@orange.fr

## QUELLES SONT LEURS MISSIONS AU SEIN DE LA CLINIQUE ?

- Ils garantissent le respect des droits des patients
- Ils sont les interlocuteurs entre les patients, leurs accompagnants et les professionnels de santé
- Ils examinent les plaintes et réclamations, les événements indésirables (EI), les indicateurs qualité
- Ils accompagnent les patients lors des médiations
- Ils sont force de proposition pour l'amélioration de l'accueil, de l'information et de la prise en charge des patients
- Ils recueillent la parole des usagers et des familles
- Ils peuvent aider les patients dans leurs démarches
- Ils sont membres de la Commission des Usagers (CDU) et d'autres instances de la clinique.



## REPRÉSENTANTS DES USAGERS (RU)



Clinique Rive Gauche

# REPRÉSENTANTS DES USAGERS (RU)

## QUI SONT LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS (RU) ?

Les Représentants des Usagers de la Clinique Rive Gauche sont membres d'associations indépendantes agréées au niveau national et régional. Ils sont mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les représentants des usagers (RU) sont la voix des patients et de leurs proches au sein de la clinique. Ils agissent pour garantir le respect et l'expression de leurs droits.

## QUEL EST LEUR RÔLE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ?

Les représentants des usagers sont des acteurs essentiels qui veillent au respect des droits des patients et à l'amélioration de la qualité du système de santé. Leur présence dans les instances décisionnelles et consultatives permet de rendre effective la participation des usagers. Ils contribuent ainsi à la définition des politiques de santé et à l'organisation du système de santé au niveau régional et national. C'est le fondement de la démocratie sanitaire.

Les représentants des usagers :

- s'impliquent au nom des patients et de leurs accompagnants dans l'organisation des établissements de santé
- contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne des patients
- font le lien entre les patients et les professionnels de santé dans le respect de leurs droits
- font valoir les droits des personnes malades - patients hospitalisés ou bénéficiaires de soins, usagers, victimes d'accidents médicaux